

# MVNO : NRJ jette l'éponge

Le challenge avait du sens, il se solde par un échec. En novembre 2005, le groupe NRJ se lançait dans l'aventure mobile avec un opérateur virtuel (NRJ Mobile) soutenu par le Crédit Mutuel et opéré par SFR. Trois ans et demi plus tard, NRJ jette l'éponge et annonce la cession de sa participation (40%) à son partenaire.

Le groupe NRJ reste néanmoins associé au développement de l'opérateur virtuel en conservant une participation de 10% du capital du MVNO. Pour autant, l'échec est patent et le groupe indique qu'il compte « *concentrer ses investissements sur ses coeurs de métier : radio, télévision et Internet* ».

Et ce n'est pas une surprise. Depuis plusieurs trimestres, NRJ Mobile est sur le fil du rasoir. Malgré un nombre de clients honorable : plus de 700.000, l'opérateur n'est jamais parvenu à la rentabilité, il a perdu entre 35 et 40 millions d'euros en 2007. Il faut dire que ces clients sont volatils car ils utilisent des cartes prépayées. Pour redresser la barre, le MVNO a lancé en mars de nouveaux forfaits complétant une stratégie axée sur le prépayé. Trop tard ?

Le Crédit Mutuel, désormais propriétaire à 90% du MVNO compte désormais renforcer le positionnement bancaire de l'opérateur. La banque « *affiche sa conviction que la téléphonie mobile sera l'un des supports de l'offre bancaire de demain* », explique-t-elle.

**Ce retrait de NRJ illustre une fois encore la fragilité des MVNO en France.** Lancés en 2004 ces opérateurs qui achètent en gros des minutes de communication à des opérateurs hôtes n'ont séduit que 2,7 millions de clients, soit 4,8% du marché contre 10% en moyenne en Europe. Bref, on fait mieux pour dynamiser la concurrence.

Surtout, la plupart de ces MVNO perdent de l'argent, ce qui a entraîné la vente de trois d'entre-eux : Ten (racheté par Orange), Debitel (en cours d'acquisition par SFR) et NRJ Mobile.

Les points de blocage sont connus depuis longtemps et dénoncés avec force par certains MVNO. Les délais de portabilité sont trop longs, les prix de gros imposés par les opérateurs hôtes sont trop élevés, estiment ces opérateurs. Par ailleurs, ces derniers contestent également les clauses d'exclusivité qui les lient à leurs hôtes.

Sur ce terrain, le gouvernement semble vouloir agir. Eric Besson, le secrétaire d'Etat au développement de l'économie numérique a ainsi indiqué que les services de l'Etat seront saisis afin de « *comprendre les points de blocage éventuels* ».